



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet: Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges**

Séance du 19 mai 2016

Convocation du 13 mai 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le treize mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Florence Presson,  
Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Sakina Bohu,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,  
M. Benjamin Lanier par Mme Sophie Ganne-Moison,  
Mme Dominique Daugeras à M. Jean-Jacques Campan

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothée Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 19 mai 2016

**OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et créant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony, au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu la délibération du conseil de la métropole du Grand Paris du 1<sup>er</sup> avril 2016 décidant la création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 30 mars 2014 et les résultats des élections du 5 avril 2014 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il convient de désigner les deux représentants de la ville de Sceaux au sein de la dite commission,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem). M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ne prennent pas part au vote.

DESIGNE Mme Isabelle Drancy (titulaire) et M. Thibault Hennion (suppléant) pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*